



AVIS PUBLIC 2020-018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

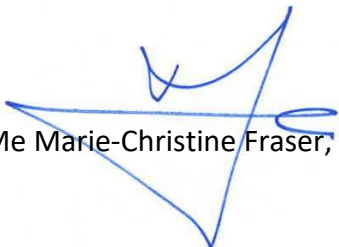
Prenez avis que lors de sa séance extraordinaire du **13 juillet 2020 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2020-002 visant le 359, rue du Roi, Asbestos.

Nature et effets : Autoriser une marge avant secondaire de 4 mètres au lieu de 5 mètres pour un bâtiment accessoire détaché tel que prévu au règlement de zonage numéro 2006-116 article 7.4.2.1 Autorisant un bâtiment accessoire isolé à empiéter de 2 mètres dans la marge avant prescrite dans le cas d'emplacement d'angle ou transversal. La marge avant est de 7 mètres.

Toute personne intéressée doit transmettre par écrit ses commentaires au plus tard le 10 juillet 2020 à 12:00 pour se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Asbestos, Québec, ce 25^e jour de juin 2020



Me Marie-Christine Fraser, greffière